



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 23 mars 2023

Objet : Approbation du plan de financement relatif à l'amélioration du confort thermique dans les bâtiments scolaires

Date de la convocation : 17 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 17 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois de mars à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 32

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur PAOLI Jean-François ; ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame PIPERI Linda à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur DE ZERBI Lisandru ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Laura à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Monsieur ZUCCARELLI Jean à Madame SALGE Hélène

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 portant inscription du fonds vert ;

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L212-4, L 212-5 ;

Vu le Code du travail et notamment son article R. 4223-13 précisant que « Les locaux fermés affectés au travail sont chauffés pendant la saison froide » ;

Vu la réglementation environnementale RE2020 poursuivant l'amélioration de la performance énergétique et du confort des constructions en diminuant leur impact carbone ;

Vu le règlement des aides aux communes de la Collectivité de Corse ;

Vu la circulaire n° NOR TREL2235937C en date du 14 décembre 2022 publiée le 18 janvier 2023 par le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires précisant les modalités de mise en œuvre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) déployé aux collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 22 mars 2022 ;

Considérant que notre collectivité souhaite installer dans les salles de classe et les cantines des dispositifs permettant d'abaisser la température ressentie par les utilisateurs ;

Considérant qu'afin d'améliorer le confort thermique dans les bâtiments scolaires pendant ces périodes et améliorer la pénibilité des élèves et personnels encadrants, la Ville de Bastia opte pour la mise en place de dispositifs comme :

- Brise-soleil orientables en façade ;
- Brasseurs d'air en plafond.

Considérant que ces deux dispositifs permettent de ne pas recourir à un système de climatisation ;

Considérant qu'en terme de performance énergétique, avec la mise en place de ces fournitures et notamment les brise-soleil orientables, ces éléments apporteront un réel confort sans consommation excessive d'électricité et sans maintenance significative ;

Considérant que les protections extérieures (stores) sont intéressantes d'un point de vue thermique en créant un espace tampon entre les vitres et les brise-soleil et en évitant l'effet de serre ;

Considérant que les brasseurs d'air sont des matériels très efficaces dans le cadre d'un usage quotidien créant une sensation de fraîcheur tout en permettant au corps de s'acclimater progressivement ;

Considérant que le montant estimatif relatif à l'opération s'élève à 910 500 € HT répartis comme suit :

Groupe Scolaire	Section	Nombre de classes	Brise soleil (en € HT)	Brasseurs d'air (en € HT)	TOTAL (en € HT)	
Amadei	Maternelle	5	27 500	10 000	37 500	105 000
	Elémentaire	7	38 500	14 000	52 500	
	Salles de restauration	2	11 000	4 000	15 000	
Andrei	Maternelle	5		10 000	10 000	34 000
	Elémentaire	10		20 000	20 000	
	Salles de restauration	2		4 000	4 000	

Calloni	Maternelle	5		10 000	10 000	122 500
	Elémentaire	12	66 000	24 000	90 000	
	Salles de restauration	3	16 500	6 000	22 500	
Campanari	Maternelle	4		8 000	8 000	68 000
	Elémentaire	6	33 000	12 000	45 000	
	Salles de restauration	2	11 000	4 000	15 000	
Cardu	Maternelle	1		2 000	2 000	4 000
	Elémentaire	1		2 000	2 000	
Charpak	Maternelle	5		10 000	10 000	72 500
	Elémentaire	7	38 500	14 000	52 500	
	Salles de restauration	5		10 000	10 000	
Defendini	Maternelle	3		6 000	6 000	58 500
	Elémentaire	7	38 500	14 000	52 500	
	Salles de restauration	0			0	
Desanti	Maternelle	5	27 500	10 000	37 500	135 000
	Elémentaire	9	49 500	18 000	67 500	
	Salles de restauration	4	22 000	8 000	30 000	
Reynoard	Maternelle	3		6 000	6 000	96 000
	Elémentaire	8	44 000	16 000	60 000	
	Salles de restauration	4	22 000	8 000	30 000	
Subissi	Maternelle	4		8 000	8 000	83 000
	Elémentaire	8	44 000	16 000	60 000	
	Salles de restauration	2	11 000	4 000	15 000	
Venturi	Maternelle	6		12 000	12 000	132 000
	Elémentaire	10	55 000	20 000	75 000	
	Salles de restauration	6	33 000	12 000	45 000	
			588 500	322 000	910 500	910 500

Considérant que tous les groupes scolaires sont concernés ;

Considérant que la dotation d'équipements (brasseurs d'air par classe) est susceptible d'être ajuster au cours de l'opération ;

Après avoir entendu le rapport de Madame VIVARELLI Jeromine et de Mme POLISINI Ivana,

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité**

Article 1 :

- **Approuve** le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant HT
Amélioration du confort thermique dans les bâtiments scolaires	910 500 €	Etat (40%)	364 200 €
		CDC (40%) Dotation quinquennale 2020-2024	364 200 €
		Ville (20%)	182 100 €
Total Dépenses	910 500 €	Total Recettes	910 500 €

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements et signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 31/03/2023


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.